

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
  - VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
  - VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
  - VU la Loi n°60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
  - VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant statut général des Personnels Militaires des Forces Armées Dahoméennes ;
- SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

       E C R E T E :  
-----

ARTICLE 1er. - Sont nommés au grade de Sous-Lieutenant les Elèves-Officiers dont les noms suivent :

- TALON François *x*
- FADOHAN Christophe *x*
- NOUKPO Séraphin *—*
- ADJANOHOUN Marcellin *—*
- AZONHIHO Martin *—*

ARTICLE 2. - Le présent Décret prend effet à compter du 1er Septembre 1970.

ARTICLE 3. - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Août 1970

par le Conseil Présidentiel,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Hubert MAGA

Sourou-Migan APITHY

Ampliations : PCP 6 - MCP 4

Ministères 11 - DN 8

SGDN 2 - Intéressés 5 -

EM-FAD 4 - EIGDN 4 - SGG 4

DB-CF-DC-Solde-IGF 5

IAA-DCCT-DN-JORD-Gde Chanc.5

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO

DEP-DGAJL 4

Dtion Stat. 2

HC 3 - DI 8

DSFA 4 - Trésor 4